

# Règlement concours photo 2024-2025

## ARTICLE 1 - ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

DATA CONCEPT, éditeur de la suite logicielle WinSPOT dédiée à la chaîne logistique portuaire, organise le concours photos 2024-2025 en partenariat avec :

CREAPOLIS-PHOTO Le Havre

Deux concours en parallèle pour cette nouvelle édition :

- Le concours annuel classique.
- Les masters mettant en concurrence les cinq premiers des trois éditions précédentes.  
Les photographes retenus pour les masters n'auront pas le droit de participer au concours annuel.

Les concours photos 2024-2025 se dérouleront du 01/11/2024 au 15/03/2025 (Date de clôture des envois).

## ARTICLE 2 – THÈME

LA MAGIE DU TRANSPORT

Par mer, route, rail, air, de la préparation à la livraison.

De la magie, du rêve et de la poésie dans vos propositions seront très appréciés. Le transport de nos émotions est aussi au rendez-vous.

## ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs. Les participants s'engagent à ne pas avoir de n° SIRET lié aux métiers de la photographie) de plus de 18 ans, à l'exclusion des membres du jury, de leur entourage en général et du personnel des sociétés du groupe de Data Concept.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Seule la responsabilité des participants pourra être engagée en cas de conflit.

Deux photos par participation maximum par personne seront acceptées.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours, de l'affichage lors de la remise des prix, de l'affichage lors d'une exposition qui aura lieu à la suite de la remise des prix, et d'un affichage permanent dans les bureaux de la société Data Concept au 51 rue d'Iéna, au Havre.

Data Concept prendra à sa charge les tirages sur dibond des photos lauréates. Les tirages seront réalisés chez CREAPOLIS-PHOTO.

Les photos devront être envoyées au format numérique JPEG en pièce jointe d'un email à :

1. event@winspot.com avant le 15 mars 2025 à minuit,
2. Tous les formats photos seront acceptés, couleur ou noir et blanc,
3. Les retouches sont acceptées, ainsi que les montages photographiques,
4. Les fichiers photos envoyés devront permettre des tirages de haute qualité sur la base minimum de référence d'un tirage 50x70cms,
5. Les photos ne doivent pas être signées sur l'image,
6. Le nom du fichier photo devra être sous la forme " Nom-Prénom-Titre de la photo",
7. Le sujet de l'email sera sous la forme :  
Pour le concours annuel -> « Concours 2025 - photo-Nom-Prénom ».  
Pour les masters -> « Masters 2025 - photo-Nom-Prénom ».

Le corps de l'email comprendra :

- La date et le lieu des prises de vue
- Le nom et prénom du participant
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant
- L'email du participant

Les participants ne respectant pas ces critères seront éliminés.

## ARTICLE 4 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Chaque membre du jury attribuera une note sur 20 pour chacun des critères suivants :

- Qualité artistique
- Qualité technique
- Originalité
- Appréciation globale

Les quatre membres du jury du concours annuel et les trois membres du jury des masters se réuniront mi-avril 2025 pour déterminer les photos primées des deux concours.

## ARTICLE 5 - PRIX

Les prix seront constitués de bons d'achats chez Créapolis-Photo. Dans le cas où un même participant se trouve classé à deux reprises dans les cinq premières places pour le concours annuel et dans les trois premières places pour les masters, il ne lui sera pas possible de cumuler les prix dédiés aux cinq premières places. Le prix en cumul revient d'office au suivant dans le classement et le gagnant du cumul glisse aux places au-delà de la 5<sup>ième</sup> pour le concours annuel et au-delà de la 3<sup>ième</sup> pour les masters.

Pour le concours annuel :

1 <sup>er</sup> prix	: bon d'achat de 700€
2 <sup>ème</sup> prix	: bon d'achat de 350€
3 <sup>ème</sup> prix	: bon d'achat de 200€
4 <sup>ème</sup> prix	: bon d'achat de 150€
5 <sup>ème</sup> prix	: bon d'achat de 100€
6 <sup>ème</sup> -10 <sup>ème</sup> prix	: bon d'achat de 50€

Pour les masters :

1 <sup>er</sup> prix	: bon d'achat de 700€
2 <sup>ème</sup> prix	: bon d'achat de 350€
3 <sup>ème</sup> prix	: bon d'achat de 200€

## ARTICLE 6 - EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées lors de la soirée de remise des prix, et également lors d'une exposition qui se tiendra à l'issue de la remise des prix.

Elles seront également exposées dans les bureaux de Data Concept à l'adresse du Havre, sans limite de temps.

## ARTICLE 7 - ANNONCE DES RÉSULTATS

Les gagnants du concours photos 2024-2025 seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site de l'entreprise : <https://winspot.com>

Pensez à vérifier vos courriers indésirables (Spam) pour ne pas passer à côté d'information.

## ARTICLE 8 - REMISE DES PRIX

Les gagnants retireront leurs prix le jour de la remise des prix.

## ARTICLE 9 – EXCLUSIONS

Les responsables du concours photos 2024-2025 se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur, ainsi que par l'esprit du concours.

Les participants ne pourront, en aucun cas, contester la décision des organisateurs.

## ARTICLE 10 – ANONYMISATION ET CONFIDENTIALITE

Chaque photo est, comme chaque année, rendue anonyme avant d'être partagée avec le jury, qui ne connaît pas les auteurs. Nous ne serions pas responsables d'une quelconque divulgation quant à l'identité des propriétaires des photos.

Les membres du jury communiquent uniquement leurs notes aux personnes en charge de l'événement. Les notes propres à chaque jury ne sont pas communiquées, ni avec le reste du jury, ni avec les participants, ni avec l'équipe des sociétés du groupe Data Concept, en dehors des personnes en charge de l'événement.

## ARTICLE 11 - DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant en dehors de la remise des prix et d'un affichage permanent dans les bureaux de Data Concept, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

## ARTICLE 12 – RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, Data Concept se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## ARTICLE 13 – OBLIGATIONS

La participation à ce concours photos 2024-2025 implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.